

SÉANCE DU 30 MAI 2024

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Modification de la convention de mise à disposition des services du Département

L'entrée en phase opérationnelle du SMPF nécessite la mise à jour de la convention de mise à disposition des services du Département des Bouches-du-Rhône, avec la poursuite de l'engagement de cette collectivité dans le soutien à notre syndicat.

Afin de mettre en place un meilleur suivi et d'indiquer clairement les membres de l'équipe en charge du projet au syndicat, et leurs fonctions, nous vous proposons d'établir deux conventions :

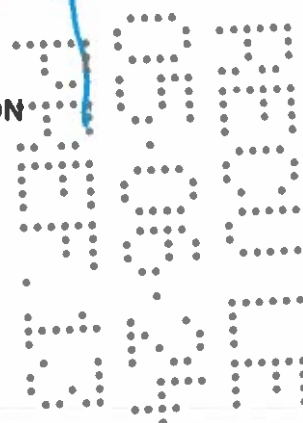
- une première convention, de portée générale sur la mise à disposition de personnels et de moyens du Département des Bouches-du-Rhône ;
- une seconde convention intégrant nominativement les agents du Département des Bouches-du-Rhône mis à disposition appelés à intervenir régulièrement dans le pilotage technique du SMPF.

Les projets de conventions vous sont présentées en annexe du présent rapport.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver ces deux nouvelles conventions de mise à disposition.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

Mme Danielle MILON



OBJET : Modification de la convention de mise à disposition des services du Département

Le 30 mai 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

-

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

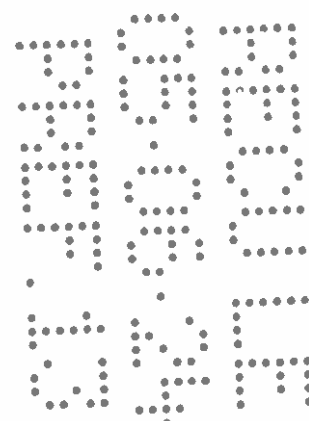
- M. Martial ALVAREZ

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à M. Pierre RAVIOL

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON



DELIBERATION

OBJET : modification de la Convention de mise à disposition des services du Département

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

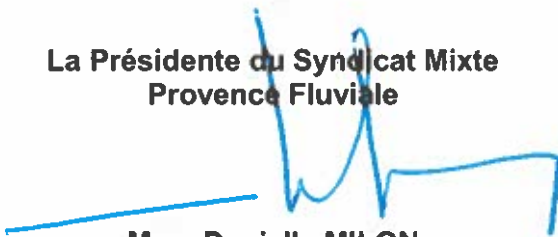
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mai 2024, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver les deux conventions de mise à disposition des services du Département, dont les projets sont annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte Provence Fluviale à les signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


Mme Danielle MILON

